

UNDP: Recruitment of an International individual Contract Analysis and reporting Advisor

Procurement Process : **RFP – Request for proposal**

Office : **CAMEROON**

Deadline : **29-Jul-19**

Development Area : **SERVICES**

Reference Number : **57532**

Link to Atlas Project : **00102454 – Gestion DPC du Bureau CMR**

Documents : [Termes de Référence](#)

Overview :

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) lance le recrutement d'un (01) Consultant Individuel International :

– Analysis & Reporting Advisor

Les prestataires intéressés sont invités à soumettre leurs propositions techniques et financières (fichiers distincts) en hors taxes (HT) et libellées en francs CFA, conformément aux termes de références disponible gratuitement en version papier sur le site Internet :

<http://procurement-notice.undp.org>

Les offres de candidature électroniques doivent parvenir au bureau du PNUD, au plus tard le 29 juillet 2019 à l'adresse ci-dessous : procurement.cameroon@undp.org

Toutes demandes de renseignements seront adressées par email à l'adresse : procurement.cameroon@undp.org. Toutefois, tout retard dans la transmission de ces informations ne pourrait en

aucun cas constituer un motif de report de la soumission de votre proposition.

Le PNUD se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à proposition sans préjudice.

Appel d'offre LRFPS N° 2019 – 9149239– Pour la revue analytique du fonctionnement et des performances des RESEAUX DE PERINATOLOGIE des villes de Yaounde et Douala.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance au Cameroun – UNICEF – lance un appel à proposition auprès des institutions et cabinets spécialisées dans le domaine de la santé et régulièrement établies au Cameroun, Pour la revue analytique du fonctionnement et des performances des RESEAUX DE PERINATOLOGIE des villes de Yaounde et Douala.

Les dossiers d'appels d'offres sont disponibles à compter du 27 mai 2019 au niveau du bureau central de l'UNICEF Yaoundé, du sous bureau de l'UNICEF Douala, aux adresses suivantes:

UNICEF – Yaoundé

Boulevard de l'URSS

BP 1181 Yaoundé

Tel : 222505400

Rue 1801 Quartier Bastos

UNICEF Douala
Mobile Koumassi
Tel : 656971100

La date limite de dépôt des offres est fixée au : **10 Juin 2019**
à **17 heures** au bureau de l'UNICEF Yaounde.

**AVIS DE SOLLICITATION A
MANIFESTATION D'INTERET
N°005/ASMI/MINPOSTEL/UGF/PRST
IC/SPM/2019 DU 29 JANVIER
2019 pour la sélection d'un
consultant en appui à la mise
en place des mécanismes
pérennes de suivi et de
contrôle de l'exécution des
cahiers de charges des
opérateurs**

1. Contexte

La loi n°2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun et ses modificatifs subséquents a réaffirmé la réforme du secteur préalablement

marquée par une restructuration et une privatisation. Cette réforme a marqué l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications au Cameroun. Ceci s'est traduit par le désengagement de l'Etat vis à vis du secteur productif des télécommunications à travers la séparation des activités d'exploitation, de supervision, de réglementation et de régulation. Ainsi,

- le Ministère des Postes et Télécommunications d'une part, veille à la mise en œuvre de la politique sectorielle des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication et d'autre part, élabore et met en œuvre la politique de sécurité des communications électroniques et des systèmes d'information;
- l'ART assure pour le compte de l'Etat, la régulation, le contrôle et le suivi des activités des opérateurs et exploitants du secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication. Elle veille également au respect du principe d'égalité de traitement des usagers dans toutes les entreprises de communications électroniques ;
- l'ANTIC quant-à-elle, a pour mission de promouvoir et de suivre l'action gouvernementale dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- l'exploitation des réseaux en vue de la fourniture des services de télécommunications est assurée par les opérateurs.

Les titres d'exploitation délivrés aux opérateurs sont assortis de cahiers de charges dont l'ART assure le suivi et le contrôle de l'exécution, sous la supervision du MINPOSTEL.

Les conventions de concession signées avec les opérateurs de téléphonie prévoient que « L'Agence assure le suivi et le contrôle de l'exécution des cahiers des charges des opérateurs ».

Il convient tout de même de relever, malgré les

dispositions juridiques sus-énoncées, des insuffisances préjudiciables sont observées quant à la mise en oeuvre des cahiers de charges des opérateurs. Il s'agit, entre autres :

- de l'insuffisance dans l'identification des abonnés ;
- des plaintes à répétition des abonnés qui restent non résolues ;
- de l'insuffisance d'une concurrence saine dans le secteur ;
- des manquements en ce qui concerne la définition des marchés pertinents ;
- des manquements en matière de contrôle de l'utilisation des ressources rares ;
- des limites dans les mécanismes de contrôle de la collecte d'information pour l'application de la comptabilité analytique par les opérateurs ;
- les manquements en matière de qualité de service.

S'agissant de ce dernier point précisément, le Gouvernement a commandé un audit de la qualité des services de télécommunications au Cameroun. Cet audit a révélé notamment que les opérateurs ne respectaient pas les dispositions de leur cahier des charges et que la dégradation progressive de la qualité de service offert aux consommateurs par les opérateurs est imputable à l'absence de mécanismes pérennes de suivi et de contrôle de l'exécution des cahiers des charges.

Il s'avère donc nécessaire pour le Gouvernement de disposer d'outils permettant un suivi efficace et un contrôle de l'exécution des cahiers de charges des opérateurs.

2. Objet

L'objectif de cette étude est de mettre en place des

mécanismes efficaces de suivi et de contrôle de l'exécution des cahiers de charges des opérateurs.

De manière spécifique, il s'agira dans le cadre de cette étude :

- de faire un état des lieux et un diagnostic du suivi et du contrôle de l'exécution des cahiers des charges des opérateurs ;
- d'analyser les cahiers des charges des opérateurs pour d'une part, identifier les indicateurs pouvant faire l'objet d'un suivi à travers des outils pertinents, et d'autre part, relever les manquements éventuels des cahiers des charges et des procédures ;
- de proposer des mécanismes pertinents de suivi et de contrôle des cahiers de charge des opérateurs.

3. Financement

Financement de Projets d'Investissement

4. Remise des offres

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 22 février 2019 à 17 Heures (heure locale). Soit transmises électroniquement au courriel suivant :

pndp@pndp.org, pndpcameroun@yahoo.fr avec copie à atteyondobo@gmail.com

soit déposées en quatre (04) exemplaires à la Cellule Nationale de Coordination du PNDP, sise au Rond-Point Bastos, sur la route conduisant à l'Ambassade de Côte d'Ivoire, au lieu-dit « pont dragage ». BP: 660 Yaoundé Cameroun, Tél : +237 222 21 36 64, Fax: + 237 222 21 36 63, Email : pndp@pndp.org. avec la mention :

« AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET
N°005/ASMI/MINPOSTEL/UGF/PRSTIC/SPM/2019 DU 29 JANVIER 2019

Pour la sélection d'un Consultant en appui à la mise en place des mécanismes pérennes de suivi et de contrôle de l'exécution des cahiers de charges des opérateurs ».

5. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont les suivants :

Pour conduire à bien cette prestation, le Consultant sera un Cabinet ou un groupement de Cabinets présentant :

- une expérience professionnelle avérée d'au moins dix (10) en matière d'élaboration de suivi et du contrôle de l'exécution des cahiers des charges ;
- une expérience avérée permettant de dresser des états des lieux et le diagnostic du suivi et de l'évaluation des cahiers de charges des opérateurs;
- une compétence spécifique dans l'identification des indicateurs pouvant faire l'objet d'un suivi à travers des outils pertinents d'une part, et la relève des manquements éventuels d'autre part ;
- grande capacité à organiser un atelier de restitution des rapports finaux et des formations sur la prise en main des outils proposés.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition janvier 2011, version révisée en juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables et du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale (Juillet 2016).

MÉTHODE DE SÉLECTION

Un Consultant sera choisi selon la de Méthode « Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC) » du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs

Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale (Juillet 2016) et la langue de travail est le français ou l'anglais.

Les Termes de Référence de cette étude sont disponibles dans le undb online. Ces Termes de Référence sont également disponibles en version PDF et peuvent être téléchargés sur le site internet du MINPOSTEL: «www.minpostel.gov.cm» ou retirés à la Cellule Nationale de Coordination du PNDP. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes : de 8h00 à 17h, heures locales.

6. Renseignements complémentaires

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes : de 8h00 à 17h, heures locales.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires sur l'objet de la présente manifestation d'intérêt à la même adresse.

YAOUNDE le 29 Janvier 2019
Le COORDONNATEUR NATIONAL
NGA MARIE MADELEINE

[Tous les appels d'offres](#)

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°

0002/ASMI/MINHDU/2019 DU 17 JANVIER 2019 POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE GESTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUCTION (SGAC) ET DE GUICHET UNIQUE DANS LES COMMUNAUTÉS URBAINES D'EBOLWA ET D'EDEA

1. Contexte

Dans le but de constituer une liste restreinte de Consultants devant participer à l'Appel d'Offres International Restreint relatif à la mise en place du système de gestion des autorisations administratives de construction (SGAC) et de guichet unique pour les communautés urbaines d'Ebolwa et d'Edéa, au titre des exercices budgétaires 2019 et suivant, le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) à l'intention des Bureaux d'Etudes Techniques nationaux et/ou internationaux qui désirent participer à la pré-qualification pour les opérations sus-indiquées et dans les conditions ci-après.

2. Objet

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt a pour objet la pré-qualification des Bureaux d'Etudes Techniques nationaux et/ou internationaux devant participer à

l'appel d'offre restreint portant sur la mise en place du système de gestion des autorisations administratives de construction (SGAC) et de guichet unique pour les communautés urbaines d'Ebolowa et d'Edéa, au titre de l'exercice budgétaire 2019 et suivant.

NB : Le délai prévu pour l'exécution de ladite prestation est de dix (10) mois.

Cette étude vise entre autre à aider les Communautés Urbaines d'Ebolowa et d'Edéa à introduire de nouvelles technologies et procédures pour rendre l'acquisition des actes administratifs d'urbanisme (permis de construire, permis d'implanter, permis de démolir, certificat d'urbanisme, certificat de conformité, autorisation de lotir) plus rapide, plus simple et plus facile, en automatisant et dématérialisant les procédures de traitement des demandes. Le projet vise à :

- Améliorer l'ensemble du processus (service à la clientèle, évaluation, gestion de la construction et autres autorisations qui sont délivrées par les bureaux municipaux) par la mise en place d'un logiciel de gestion des actes d'urbanisme dans chaque communauté urbaine;
- Elaborer un manuel d'utilisation du SGAC ;
- Renforcer les capacités des personnels des communautés urbaines à l'utilisation du logiciel ;
- Mettre en place un guichet unique de délivrance des autorisations administratives pour la construction.

Pour ce faire, il s'agira de :

1- Mettre en place du système électronique de gestion des autorisations de construction (SGAC) au sein de chacune des communautés urbaines :

□ Analyser les procédures de gestion actuelle des autorisations liées à la construction dans chaque communauté urbaine ;

□ Proposer une stratégie pour une organisation plus efficace des procédures, des normes et des formats pour la délivrance des autorisations de construction dans chaque communauté

urbaine ;

□ Adapter le système SGAC aux besoins de chacune des deux communautés urbaines.

2- Mettre en place un SIG intégré au SGAC dans chaque communauté urbaine concernée et faire une sensibilisation :

□ Intégrer le SIG dans le SGAC de chaque Communauté Urbaine ;

□ Renforcer les capacités des personnels des communautés urbaines et faire une sensibilisation du nouveau système.

3. Financement

Les prestations, objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, seront financées par le Budget d'Investissement Public (BIP) du MINH DU, Exercices 2019 et suivant.

4. Remise des offres

Les Dossiers de candidature, rédigés en français ou en anglais, doivent être remis en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies marquées comme tels, sous pli fermé et scellé à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise à l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale, porte 09T02), au plus tard le 05 FEVRIER 2019 à 12 heures avec la mention :

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 0002/AS/MINH DU/2019 DU 17 JANVIER 2019 POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE GESTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUCTION (SGAC) ET DE GUICHET UNIQUE DANS LES COMMUNAUTES URBAINES D'EBOLWA ET D'EDEA

AU TITRE DES EXERCICES BUDGÉTAIRES 2019 et suivants.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

5. Critères d'évaluation

Le présent ASMI est ouvert à toute personne morale remplissant les conditions suivantes :

1. Être un Bureau d'Études Techniques exerçant dans le domaine de l'informatique spécialisé dans le génie logiciel, ayant une bonne connaissance du secteur urbain au Cameroun ;
2. Justifier des capacités techniques et financières compatibles avec les prestations à exécuter ;
3. Justifier d'une expérience suffisante en Système d'Information géographique (SIG) ;
4. Disposer du matériel et du personnel nécessaires ou s'engager à en recruter pour les prestations à exécuter ;

– Critères éliminatoires :

- Dossier administratif et technique non conforme aux prescriptions du présent ASMI ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Non justification de la réalisation d'une prestation similaire au cours des cinq dernières années ;
- Note d'évaluation du dossier technique inférieure à 70 points sur 100 ;
- Avoir deux (02) études et plus en cours au MINH DU.
- Critères essentiels d'évaluation du dossier technique

L'évaluation du dossier technique sera faite sur 100 points sur la base des critères essentiels suivants :

- Personnel : 55 points
- Références : 30 points
- Matériel : 05 points
- Capacité financière : 10 points.

Seuls les candidats qui auront totalisés, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (70) points sur cent seront retenus.

Pour être adjudicataire du marché, le soumissionnaire devra présenter une capacité de préfinancement d'un montant minimum de 100 millions FCFA

6. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés du

Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain, sise au 9^e étage-porte 02 de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), ou à la Division des Etudes, de la Planification et de la Coopération, sise au 4^eme étage de l'Immeuble Ministériel N°1 (Face Poste centrale), Tél : 222 219 919.

YAOUNDE le 17 Janvier 2019
Le MINISTRE
KETCHA COURTES CELESTINE

Tous les appels d'offres

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
NATIONAL RESTREINT
N°000241/AONR/MINEPAT/CMSPM/2
018 DU 26 JUILLET 2018, EN
VUE DU RECRUTEMENT D'UN
CABINET POUR LA MAITRISE
D'OEUVRE DE SUIVI ET DE
CONTROLE DE L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET
DE BITUMAGE EN ENDUIT**

SUPERFICIEL TRICOUCHE DE LA VOIRIE DE MBENGWI (TRONÇON MILE 19 JUNCTION PAR BARAKWE-NJINDOM-MEY-WUMSOME-WUMNEBIT VERS L'ÉGLISE CATHOLIQUE SANG), DÉPARTEMENT DE MOMO, RÉGION DU NORD-OUEST, EN PROCEDURE D'URGENCE.

1. Objet

Le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire porte publication d'un Appel d'Offres Restreint, en vue du recrutement d'un Cabinet pour la Maîtrise d'œuvre de Suivi et de Contrôle de l'exécution des travaux de réhabilitation et de bitumage en enduit superficiel tricouche de la voirie de Mbengwi (Tronçon MILE 19 Junction par Barakwe-Njindom-Mey-Wumsome-Wumnebit vers l'Église Catholique SANG), Département de MOMO, Région du Nord-Ouest.

2. Consistance des prestation

Les prestations comprennent notamment :

- La préparation des décomptes ;
- La vérification du dossier administratif de l'entreprise ;
- Approbation des installations, matériels et du personnel de l'entreprise.
- Signature et notification des OS à caractère technique ;
- Vérification du respect des prescriptions techniques ;
- Suivi de l'exécution des instructions de l'Administration ;
 - L'établissement des attachements ;
- La vérification et la transmission des décomptes à l'organisme de paiement ;
- L'élaboration des rapports mensuels d'activité ;
- L'organisation et la conduite des réunions de chantier ;
 - L'établissement des documents finaux ;
- Avis des modifications significatives de l'objet ou des quantités prévues au titre du marché ;
 - Avis sur les prix nouveaux ;
- Avis sur l'arrêt des travaux ou l'application de pénalités.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des prestations est de **Quatre-Vingt-Huit Millions Huit Cent Deux Mille Quatre Cent Quatre-Vingt-Neuf (88 802 489) Francs CFA.**

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de **Huit (08) mois.**

5. Allotissement

Les présentes prestations sont regroupées en lot unique.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est restreint aux Bureaux d'Etudes et Cabinets retenus à l'Avis à Manifestation d'Intérêt N°01/AGAMI/MINEPAT/SG/DAG/SDB/SMP du 23 janvier 2018, en vue de la présélection des cabinets, consultants individuels, bureaux d'études techniques et entreprises pour la réalisation des études économiques, financières, informatiques et techniques et de la maîtrise d'œuvre de certains marchés des travaux passés au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, financés par le BIP/MINEPAT EXERCICE 2018, Composante II : Infrastructures Routières, Catégorie 1 *Projets Majeurs*. Toutefois les Cabinets et Bureaux d'Etudes Technique ayant des capacités techniques et financières peuvent également participer au présent Appel d'Offres.

7. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2017 et Suivants, Imputation : **94 110000 2025**.

8. Consultation du dossier

Dès publication du présent Avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 05, à l'immeuble principal du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél. : 222 22 41 28.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 05, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non-remboursable de **Quatre Vingt Milles (80 000) Francs CFA**, représentant les frais d'acquisition du dossier.

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en indiquant leur adresse complète (boîte postale, N° de téléphone, fax).

10. Remise des offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 05, du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 16 août 2018 à 13 heures, heure locale, revêtue de la mention suivante:
APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°000241/AONR/MINEPAT/CMSPM/2018 DU 26 JUILLET 2018, EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE BITUMAGE EN ENDUIT SUPERFICIEL TRICOUCHE DE LA VOIRIE DE MBENGWI (TRONÇON MILE 19 JUNCTION PAR BARAKWE-NJINDOM-MEY-WUMSOME-WUMNEBIT VERS L'ÉGLISE CATHOLIQUE SANG), DÉPARTEMENT DE MOMO, RÉGION DU NORD-OUEST, EN PROCÉDURE D'URGENCE.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure en annexe du DAO, précisant le montant forfaitaire de **Un Million Sept Cent Soixante-Seize Mille (1 776 000) Francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative Préfet, Sous-préfet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu **le 16 août 2018 à 14 heures** heure locale, par la Commission Ministérielle Supplémentaire de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la Salle des Réunions de ladite Commission, **porte C3 de l'Annexe 1 (Division de la Coopération avec le Monde Islamique)**, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée. Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70% des points.

14. Critères d'évaluation

□ Critères éliminatoires :

- a) Absence d'une pièce du dossier administratif ;
- b) Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- c) omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié ;
- d) la présence d'informations financières dans l'offre technique ;
- e) note technique inférieure à 70/100.

□ Critères essentiels :

L'évaluation des offres techniques sera faite par points sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- | | |
|---|-----------|
| 1) Expérience du Bureau d'Etude | 10 points |
| 2) Personnel | 40 points |
| 3) Plan de travail et méthodologie | 20 points |
| 4) Moyens technique et matériels (logistique) | 30 points |

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été évaluée la mieux disante. La note Globale (NG) à attribuer au candidat sera calculée sur la base de la formule :

$$NG = 70\%NT + 30\%NF \text{ où } NT \text{ désigne la note technique et } NF \text{ la note financière}$$

La note financière sera calculée de la manière suivante :

$$\text{Note Financière (NF)} = (100 \times Fm/F)$$

Où Fm désigne le montant de l'offre la moins disante et F le montant de l'offre notée.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire relative au présent Appel d'offres, les Cabinets et Bureaux d'Etudes Techniques intéressés peuvent s'adresser à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'aménagement du Territoire, Service des Marchés Publics, porte 05, Téléphone 222 22 41 28.